



SECTION INDRE ET LOIRE

Tours, le 9 juillet 2014

COMPTE RENDU DE LA CAPL DU 4/07/2014

AFFECTATIONS LOCALES INSPECTEURS AU 1/09/2014

La CGT a dès l'ouverture de la CAP manifesté son inquiétude et sa colère devant le projet de mouvement local proposé. On peut se demander à quoi a servi le travail de la CAP nationale, pourquoi les élus à la CAP locale sont là ce jour, et surtout pour quoi faire.

En effet, si les affectations de titulaires à examiner par les représentants du personnel n'appellent pas de remarque particulière, la règle de l'examen des demandes en fonction de l'ancienneté administrative ayant été respectée, s'en est suivie ensuite une grande partie de bonneteau menée par la direction, par le biais des « détachements » (voir *infra*).

Les « détachements » constituent une procédure opaque, discrétionnaire, où la direction « fait son marché » (au sens où elle conclut un « contrat » comprenant ou pas des contreparties) avec des agents pris isolément, en-dehors des règles collectives et sans que les conditions de « l'accord » des personnes intéressées soient transparentes.

C'est à cet exercice de chaises musicales que s'est livré la DDFIP 37, avec pour conséquence entre autres de déstructurer des services. Les services du contrôle fiscal sont en particulier déshabillés et déséquilibrés (une brigade départementale de vérifications à + 0,80 par rapport au TAGERFIP, mais l'autre à - 2,40, pour un déficit global de - 1,60), ce qui est un choix de gestion signifiant, allant à l'encontre des grands discours de la Direction générale sur le renforcement de la lutte contre la fraude fiscale.

La réponse de Monsieur Grosskopf a accru notre inquiétude : il considère les règles d'affectations unifiées mises en place comme « ringardes », constituant un « carcan » et un « dédale » et assume complètement d'utiliser autant qu'il le peut ce qu'il appelle des « soupapes », c'est-à-dire des marges de manœuvre et des contournements des règles comme les détachements.

D'après lui, tous les directeurs départementaux réclament à l'administration centrale une souplesse dans les modalités d'affectations locales, et le nouveau Directeur général y serait favorable...

L'objectif affirmé par Monsieur Grosskopf est de « croiser l'intérêt général de la fonction exercée et l'intérêt des agents, y compris par des détachements si les intéressés sont d'accord ».

La CGT ne peut s'empêcher de penser que c'est plutôt l'intérêt immédiat de l'administration qui prévaut et constate qu'il n'y a pas de visibilité sur le ciblage des agents sollicités, ni des conditions qui aboutissent à obtenir leur accord, plus ou moins volontaire....

Sur les services de contrôle fiscal, Monsieur Grosskopf a indiqué que ces emplois ont longtemps été « sanctuarisés » au détriment d'après lui d'autres structures aux missions importantes également, que la réflexion évolue en ce moment sur ce sujet, localement et en administration centrale, et que la lutte contre la grande fraude fiscale concerne surtout des structures supra-départementales...

Après cet échange, la CGT a demandé une suspension de séance, pour discuter avec les autres organisations syndicales de l'attitude à adopter. Notre position initiale était de quitter la séance, mais nous avons rejoint la proposition de Solidaires et FO, à savoir siéger jusqu'au bout pour écouter les explications de la direction sur ses choix, mais quitter la séance avant le vote du mouvement, pour n'être associé en aucune manière au contournement flagrant des règles d'affectations.

Examen du projet de mouvement

1- Titulaires d'un poste

Nom-Prénom	Affectation actuelle	Affectation au 1/09/2014
BERTRAND Nicolas	Trésorerie Tours Municipale	Chef de poste Bourgueil
BONIN Emmanuel	Huissier Sarthe	Huissier Indre et Loire (*)
BROUSSEAU Nicole	Trésorerie Tours Banlieue Sud	Trésorerie Tours Municipale
DERUELLE Eugénie	1ère brigade départementale de vérifications	2ème brigade départementale de vérifications
GREZES Christophe	ALD Trésorerie de Loches	Trésorerie de Loches
GUILCHER Marie-Laure	Nièvre	Centre de gestion des retraites
KWOCZ Jean-Jacques	SIE Tours Ouest	SIP Tours Sud
LE CANU Françoise	SIE Tours Nord	Division du contrôle fiscal et des affaires juridiques
LEMOINE Gaëlle	DRESG	SIE Tours Nord
NOZET Valérie	ALD - Pôle de contrôle et expertise	Domaines
POLVENT Franck	Paris Ouest	1ère brigade départementale de vérifications
RIAND Denis	Vienne	Chef de poste Richelieu
SARRAZIN Laurent	ALD - Cadastre Tours	Cadastre Tours
TAVERNIER Marie-Agnès	Liste d'aptitude B en A	Domaines

(*) affectation prononcée par la CAP nationale

2- ALD et sans poste fixe

Nom-Prénom	Affectation actuelle	Affectation au 1/09/2014
ALINE Nathalie	ENFIP	Domaines
AUCLAIR Patricia	Domaines	Assistante de prévention (au 1/10/2014)
AUGELLE Matthieu	Division particuliers et professionnels	Division du contrôle fiscal et des affaires juridiques
BAGLIN Vincent	SIP Tours Nord	SIP Tours Nord
BAILLUS Catherine	PRS	Trésorerie Tours Banlieue Sud
BOUCHET Stéphane	2ème brigade départementale de vérifications	SIE Tours Ouest
BOULESTEIX Dominique	Pôle SIRHIUS	Pôle SIRHIUS
CHOPIN Laetitia	SIE Amboise	SIE Amboise
DOGAN Yucel	Division du contrôle fiscal et des affaires juridiques	Division du contrôle fiscal et des affaires juridiques
DUCLOS Christel	Budget Logistique	Budget Logistique
GATILLON Damien	Loir et Cher	CDIF Tours
GUIGNON Marianne	Ressources Humaines	Ressources Humaines
LAURENT Murielle	Division Stratégie, contrôle de gestion et communication	Division Stratégie, contrôle de gestion et communication
MAUREL Frédérique	SIP Tours Sud	SIP Tours Ouest

3 – « Détachements » prononcés pour ce mouvement

La CGT tient à préciser que son opposition radicale à la procédure de « détachements » est dirigée contre ce détournement des règles, pas à l'encontre des collègues placés dans cette situation.

Nom-Prénom	Affectation par les CAP	Détachement
BONIN Emmanuel	Huissier Indre et Loire	Trésorerie Touraine du Sud
HERENG Régis	1ère brigade départementale de vérifications	Huissier
LAIDET Philippe	SIP Tours Ouest	SIP Tours Est - accueil Champ Girault

Avec les agents ALD, la DDFIP 37 est à + 5,10 inspecteurs par rapport au TAGERFIP. Chiffre à moduler, puisqu'une inspectrice est en absence de longue durée mais comptabilisée comme titulaire, qu'une collègue part à la DGCCRF suite à sa réussite au concours et qu'un collègue sera en disponibilité à compter du 1/10/2014.

Vote sur le projet de mouvement : Refus de vote unanime des représentants du personnel.

Les élus et expert CGT Finances Publiques (Chantal ROBLET, Nathalie VERGEZ-BERTHIER, Thierry DURIN)